

# Flicage partout Justice nulle part !

**Juillet 2008 : parution du décret portant sur la création d'un nouveau fichier : EDVIGE. Tollé général. Alors qu'EDVIGE 1.0 n'est pas encore mort, voici EDVIGE 2.0. Sous couvert de quelques modifications obscures et peu convaincantes, ce nouveau projet de décret n'enlève en rien le danger de la première version de ce fichier. Il ne s'agit pas de se contenter simplement de revendiquer l'abrogation des ces décrets, mais de dénoncer un projet de société où nos libertés, individuelles et collectives, sont mises en péril.**

En à peine quelques semaines la première version d'EDVIGE a suscité de vives réactions associatives, syndicales et politiques. Le gouvernement sentant le danger d'une remise en cause de ce type de fichier se propose de remplacer cette première version par une seconde, en gommant les aspects les plus critiqués. En fait il s'agit surtout de noyer le poisson en attendant une retombée des mobilisations.

## EDVIGE 2.0 c'est quoi exactement ?

EDVIGE 2.0 ne concernerait plus les personnes "susceptibles de porter atteinte à l'ordre public" comme dans EDVIGE 1.0 mais celles qui peuvent "porter atteinte à la sécurité publique". Différence notoire ? Non ! Cette distinction relève plus du verbiage politique et ne changera rien à la politique de flicage. Par ailleurs bien que les données concernant la santé ne peuvent plus être récoltées, ce sont celles relatives aux origines ethniques et raciales qui sont mentionnées (mais non autorisées à être traitées). Et les mineurs dans tout ça ? Ils restent "fichables" dès l'âge de 13 ans, mais leur dossier serait mis à zéro dès leur majorité. Recul du gouvernement ? Eh bien non encore une fois ! Les moyens accordés à la justice pour ce type de traitement administratif sont bien insuffisants. Il est probable qu'une partie importante des informations ne sera pas effacée, comme cela arrive déjà couramment avec le fichier STIC (infraction constaté par la police).

Mais ce n'est pas tout... EDVIGE 2.0 prévoit

la possibilité que des enquêtes administratives soient menées – et que le fichier soit donc consultable – lors de candidatures à certains postes et métiers. Discrimination à l'embauche donc pour cette fois. Ce n'est pas sans rappeler qu'EDVIGE, fichier policier, s'inscrit dans le cadre de CRISTINA, classé, lui secret défense (puisque relevant "de la sécurité du territoire et des intérêts nationaux"), et donc hors de contrôle d'une CNIL ayant plus une action de façade qu'autre chose.

## Espionnés, fichées, pour qui, pour quoi ?

Ce ne sont pas moins de 37 fichiers qui quadrillent les faits et gestes des individus, déterminant parfois de façon définitive ce qu'ils sont. Leur utilisation première – sécurité intérieure, protection des individus – montre la force du contrôle que l'Etat est capable de mettre en place. Et il ne faut jamais oublier qu'un système mis en place peut évoluer dans ses utilisations. Pour exemple : en 1998 le FNAEG (sur les empreintes génétiques) concernait en premier lieu les personnes impliquées dans les infractions sexuelles. Mais son champ d'application a été élargi avec la loi sarkozyste d'orientation pour la sécurité intérieure (LOPSI) en 2003 puis la loi de prévention de la délinquance en 2007. Ainsi ce sont maintenant les mineurs et les militants qui sont dans l'obligation, sous peine d'amende, de se soumettre à ces prati-

ques policières. Où comment un fauchage d'OGM mène à faire parti d'un fichier ADN. Parmi ces fichiers, rappelons BASE-élèves, dont sa généralisation est prévue pour 2010, et permet de récolter toutes les données sur les enfants, et donne toutes les clés à la "détection des comportements déviants". Ou bien encore, et ce dernier est prévu pour cet automne, le fichier PERICLES, qui dans le cadre de la LOPSI, autorise, sans le consentement des individus, les écoutes téléphoniques et l'insertion dans les ordinateurs de logiciels espions appelés "cheval de Troie".

Il est clair que les différents gouvernements qui se succèdent portent le projet d'une société libéricide et où les dérapages sécuritaires sont déjà présents. Nos libertés individuelles et collectives sont mises à mal petit à petit. Souvenons nous également qu'il existe en France une police politique. La fusion des RG et de la DST a donné naissance à la DCRI (Direction Centrale du Renseignement Intérieur). Plus le capitalisme s'acharne à détruire nos droits sociaux plus il tend à intensifier le contrôle et la répression des populations. Pour Alternative libertaire la lutte contre les mesures sécuritaires et répressives s'inscrit dans un combat global pour en finir avec un système inégalitaire et anti-démocratique.



**Le mensuel  
disponible  
en kiosque**

- Je souhaite prendre contact avec Alternative libertaire.
  - Je souhaite adhérer à Alternative libertaire.
  - Je souhaite recevoir un exemplaire gratuit du mensuel AL
  - Je m'abonne à *Alternative libertaire*  
(20 euros pour un an, 15 euros pour lycéen-nes, étudiant-es, chômeuses/eurs et précaires, chèque à l'ordre d'Alternative libertaire).
- NOM..... PRÉNOM.....  
TÉL. .... E-MAIL .....  
ADRESSE.....

**Alternative libertaire**

BP 295

75921 Paris Cedex 19

contacts@alternativelibertaire.org

**www.alternativelibertaire.org**

14 octobre 2008

(20 euros pour un an, 15 euros pour lycéen-nes, étudiant-es, chômeuses/eurs et précaires, chèque à l'ordre d'Alternative libertaire).